

Conditions Générales de Vente - Formations professionnelles

1. Préambule

Dans le cadre de ses missions, Pictanovo propose des actions de formation à destination des professionnels de l'image et du son des Hauts-de-France, en sa qualité d'organisme de formation professionnelle.

Pictanovo conçoit, élabore et dispense ces formations professionnelles, seule, en partenariat ou avec le concours d'autres organismes avec lesquels Pictanovo aura passé des contrats de co-traitance ou de sous-traitance. Les éventuels sous-traitants n'auront pas à être agréés expressément par le client/stagiaire mais devront se soumettre aux mêmes engagements que ceux formulés dans le présent document et ce, sous l'entière et seule responsabilité de Pictanovo.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit à une formation proposée par Pictanovo.
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.

2. Objet

Les conditions générales de vente viennent encadrer les obligations de chacune des Parties, en l'occurrence Pictanovo et le client, relativement à la réalisation par Pictanovo d'une formation, ci-après désignée la « formation ».

3. Engagement contractuel

L'inscription à la formation organisée par Pictanovo implique l'adhésion pleine et entière du client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du client.

La fiche formation précise dans le détail les objectifs, les contenus, les méthodes et modalités pédagogiques, les dates et lieux de réalisation, le tarif, le responsable de l'action ou son correspondant, le public visé, le rythme et les éventuels prérequis nécessaires à l'entrée de la formation. Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réserve le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Dès l'inscription, Pictanovo fait parvenir au client, soit une convention de formation telle que prévue aux articles L6353-1 et L6353-2 du code du travail s'il s'agit d'une personne morale, soit un contrat de formation régi par les articles L6353-3 à L6353-7 du même code s'il s'agit d'une personne physique.

Le client s'engage à retourner au plus tôt à Pictanovo un exemplaire signé du document original. Si le client est une personne morale, cet exemplaire devra en outre comporter le cachet commercial de celle-ci.

L'engagement contractuel est définitif dès signature par les parties concernées.

Le cas échéant, les modifications négociées entre les parties au cours de l'exécution de la formation donnent lieu à la signature d'un avenant à l'acte d'engagement contractuel.

4. Sanction de la formation

L'attestation de formation ne pourra être transmise qu'après l'accomplissement de la formation et, le cas échéant, le paiement des frais d'inscription. L'attestation de formation est établie par Pictanovo à l'attention du bénéficiaire, conformément à l'article L6353-1 du code du travail.

5. Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Le prix de la formation est ferme et définitif. Ce prix s'entend net de TVA. Le prix de la Formation n'inclut ni le coût des repas, ni celui de l'hébergement du stagiaire, sauf mentions contraires dans le devis ou la fiche de formation.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de la facture, au comptant, sans escompte. Il est payable dans les 30 jours par chèque ou par virement bancaire au compte ouvert au nom de Pictanovo dont les coordonnées sont les suivantes :

CAISSE D'ÉPARGNE – HAUTS-DE-FRANCE, centre d'affaires de Lille perspective, 513 avenue Willy Brandt, 59777 Euralille

Code établissement 16275 – IBAN : FR 76 1627 5107 0008 0003 8458 872 BIC : CEPARPP627

Code guichet 10700

Compte n° 08000384588 / Clé RIB : 72

Les factures impayées à l'échéance seront de plein droit et sans mise en demeure majorées des intérêts de retard au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage et au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros, conformément à l'article L441-6 du code de commerce. Le taux mentionné supra ne peut toutefois être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

En cas de prise en charge totale ou partielle du coût de la formation par un organisme tiers (opérateur de compétences (OPCO), pôle emploi, ...) dont dépend le client, il appartient au client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription finalisée avec le contrat/convention signé. En cas de prise en charge partielle, la différence sera directement facturée par Pictanovo au client. Si l'accord de prise en charge du client ne parvient pas à Pictanovo au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, Pictanovo se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au client. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

6. Condition d'annulation des formations et effectif

6.1 Effectif

Pour favoriser l'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. Les inscriptions finalisées avec l'envoi à Pictanovo des contrats/conventions dûment renseignés, datés, tamponnés, signés sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. Pour les inscriptions finalisées après clôture des inscriptions, Pictanovo peut proposer au stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

6.2 Report ou annulation du fait de Pictanovo

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant au regard des conditions pédagogiques et de ce qui est prévu dans la fiche formation, Pictanovo se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter la formation. Pictanovo prévient les stagiaires au plus tard 10 jours ouvrés avant la date prévue et ce sans indemnités.

6.3 Interruption ou annulation du fait du client ou stagiaire :

Le client s'engage à communiquer à Pictanovo par écrit (courrier ou email) toute annulation de commande, au moins 11 jours ouvrés avant le début de l'action de formation. Dans ce cadre aucune somme ne sera facturée.

En cas d'annulation de commande moins de 10 jours ouvrés avant le démarrage de la formation ou en cas d'abandon au cours de la formation, 100% du coût total de la formation sera facturé.

Dans le cas d'une inscription individuelle, le stagiaire dispose, à compter de la date de signature du contrat de formation, d'un délai de 10 jours pour se rétracter (14 jours si le contrat est conclu à distance). Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

7. Cas de force majeure

Aucune des parties au contrat/convention ne pourra être tenue pour responsable de son retard ou de sa défaillance à exécuter l'une des obligations à sa charge au titre du contrat/convention si cela résulte d'un cas de force majeure.

Lorsque, par la suite de cas de force majeure, Pictanovo est dans l'impossibilité de poursuivre la prestation, le contrat ou la convention conclue avec le client est résilié de plein droit sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité. Le client est toutefois tenu au paiement prorata temporis des prestations réalisées par Pictanovo.

Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation, il peut rompre le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à due proportion de leur valeur prévue au contrat.

8. Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à Pictanovo en application et dans l'exécution de la formation pourront être communiquées aux partenaires contractuels de Pictanovo pour les besoins desdites formations.

En application de l'article L6353-9 du code du travail, les informations demandées, sous quelque forme que ce soit, ne peuvent avoir comme finalité que d'apprécier l'aptitude du candidat à suivre l'action de formation, qu'elle soit sollicitée, proposée ou poursuivie. Ces informations présentent un lien direct et nécessaire avec l'action de formation. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le client dispose d'un droit d'accès, de

rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à Pictanovo.

En particulier, Pictanovo conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du bénéficiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation, à l'analyse du bilan de la formation et aux contrôles auxquels Pictanovo peut être soumis.

9. Communication

Le client accepte d'être cité par Pictanovo comme client de ses formations. A cet effet, le client autorise Pictanovo à mentionner son nom ainsi qu'une description de la formation dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

10. Propriété intellectuelle

Les droits d'exploitation incluant les droits de représentation, de reproduction et d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification des supports de formation restent sauf clause contraire, la propriété exclusive du Pictanovo et ne sont pas cédés au client. Toute reproduction, modification, ou divulgation à des tiers de toute ou partie de ces formations ou documents sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'accord préalable écrit de Pictanovo. Le prestataire conserve l'intégralité des droits de propriété matérielle et intellectuelle sur ces documents, en application de l'article L.122-4 du code de la propriété intellectuelle. Dans le cadre d'un engagement du réseau pour l'environnement, les supports fournis dans les sessions de formation sont essentiellement des supports dématérialisés.

11. Litige

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et Pictanovo à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat/convention, il sera recherché par tous les moyens une solution à l'amiable. A défaut, PICTANOVO et le client conviennent que tout différend, litige ou contestation sera soumise aux tribunaux compétents de Lille. En cas de litige avec un usager étranger, la loi française sera la seule applicable.